



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après quelques renseignements.

Nous recherchons des **candidats guides bénévoles majeurs**, ayant au moins un niveau d'étude à BAC +1, pour les mois de juillet et août 2019 et disponibles entre 3 semaines et 2 mois pour faire visiter des édifices religieux (cathédrales, églises, chapelles...) dans les 4 départements bretons et en Loire-Atlantique.

Pour la plupart des centres, il faut être disponible du 7 juillet au 2 août (guides juillet) et/ou du 4 au 30 août (guides août), ou du 17 juillet au 14 août.

Un stage aura lieu pendant les vacances de Pâques, **il est nécessaire pour les nouveaux candidats**. Il n'assure cependant pas d'être retenu pour l'été, le nombre de places étant limité.

LA FONCTION DE GUIDE BENEVOLE

Le guide est affecté dans un centre pour un mois (il change de lieu s'il est présent pour deux mois). Ses permanences vont du dimanche midi au vendredi soir.

Les guides en poste l'été sont logés gracieusement. Ils perçoivent une indemnité journalière de 11€50 pour les repas, les frais de déplacements sont remboursés. Les guides gardent leurs pourboires.

LE STAGE 2019

Le stage alterne conférences et ateliers pratiques. Il permet de former les guides au fonctionnement de l'association à l'accueil des visiteurs, et à la réalisation d'une visite guidée.

Date : 13, 14 et 15 avril 2019 à Châteaulin (29) accueil possible dès le 12 au soir.

Coût du stage : Prévoir, le jour d'arrivée, 2 chèques, à l'ordre de la SPREV.

Chèque de 50€	Chèque de 55€
Cotisation pour l'année en cours (Guides et futurs guides) : 15 € Frais communs de session (Intervenants extérieurs à la SPREV, location des salles, etc.) : 17 € Documentation (3 fascicules) : 18 €	Frais de restauration et d'hébergement pendant le stage.
Encaissé en mai	Rendu en fin d'été avec le solde des indemnités Encaissé en cas de refus de poste ou désistement

Conditions de remboursement des frais de déplacement (1 Aller/Retour pour le stage et 1 Aller/ Retour pendant l'été, dans la limite du trajet remboursé à 150€ par trajet ou 300€ pour un aller-retour

- Avec sa voiture : 0,20€/km + frais d'autoroutes
- En train : totalité des billets, en 2^{ème} classe
- Par covoiturage, remboursement à hauteur de 0,05€ par km pour les personnes sans véhicule
- Fournir les justificatifs de péages, covoiturage et billets de train

En cas de refus de poste ou de désistement de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

Si vous êtes intéressé(e),

- **Fiche d'identification** à demander par téléphone ou mail, ou à télécharger sur notre site internet.
 - Cette fiche est à renvoyer au secrétariat de la SPREV avec une lettre de motivation.
 - Vous recevrez ensuite des informations complémentaires et le document d'inscription au stage.
- Veuillez croire, Mademoiselle, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Antoine FORTIN, président de la SPREV

SPREV- 20 avenue de Limerick - CS 44039 - 29337 QUIMPER Cedex

www.sprev.org

Secrétariat : 02.98.64.58.81. Ouvert le lundi et vendredi 9h-12h30. Le mardi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-16h.

Mail : secretariat.sprev@wanadoo.fr